



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260924-672026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°67/2026
Objet : DECISIONS DU MAIRE SUR LA BASE DE SES DELEGATIONS

Membres : 19

Présents : 17

Procurations : 2

Voix délibérative : 19

**Date de la
convocation :
20.09.2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Laurent TOIX ; Sophie SALA ; Magali ROUGÉ ; Julien NOBLECOURT ; Patrick MONIÉ ; Alexandra MARTELLOZZO ; Martine DEVILLERS ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophia CHAKLY ; Philippe BRUNET ; Serge BENET ; Michel ASPARO ; Stéphanie CHARLES ; Xavier FERRER ; Patricia BAILLEUL ; Emeline FERNANDEZ.

Procurations : Thierry SOLDA (donne procuration à Laurent TOIX) ; Cécile GRIVOIS DONAT (donne procuration à Patricia BAILLEUL).

Secrétaire de séance : Patrick MONIÉ

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises sur la base de ses délégations.

272026	Lotissement Marcel Pagnol – Lot 2 Réseaux secs - AGECE
282026	Acquisition débroussailleuse - CIAM
292026	Alarme incendie – Groupe Scolaire - AGECE
302026	Alarme incendie – Groupe Scolaire – BODET TIME
312026	Lotissement Marcel Pagnol – Lot 3 Espaces verts – PALM BEACH
322026	Lotissement Prat del Cavall – Lot 2 Réseaux humides - SDRATP
332026	Modification acte constitutif Régie Périscolaire
342026	Modification acte constitutif Régie prolongée Jeunesse
352026	Installation module GSM ascenseur – TK ELEVATOR
362026	Installation clim VRV Mairie - LUMYCOM
372026	Construction mur séparation hangar – EL AKEL CONSTRUCTION
382026	Requalification de la rue Rigaud - COGEAM
392026	Installation gouttières Groupe Scolaire – GENTALU66
402026	Installation aire de fitness – SAS OPTRAKER AIRFIT

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal**

- Prend acte des décisions de Monsieur le Maire sur la base de ses délégations

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
Au registre sont les signatures

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT

